Image not found or type unknown

President d'une association loi 1901

Par **lolo971**, le **21/01/2008** à **01:52**

Bonjour,
Je fais partie du bureau d'un club de tennis association loi 1901. Lors de l'AG du 9 novembre 2007, l'assemblée a décidé que tout le bureau était renouvelable. D'autre part, lors de cette AG, l'assemblée a donné quitus au Président pour la vente d'un morceau de terrain appartenant au club.
La promesse de vente a été signée par le Président qui était en place lors de l'AG le 8 décembre 2007. Cependant lors de la réunion de bureau du 15 janvier, ce dernier président nous a dit qu'il valait mieux ne pas renouveler le bureau de suite car juridiquement il valait mieux que ce dernier soit toujours présent pour signer l'acte définitif vers le 8 mars 2008.
Ce président ne nous satisfait pas au niveau du club, y a t il un texte qui nous permet de lui prouver que s'il y a élection d'un nouveau bureau avec un nouveau président, la suite de la vente se fera normalement par le nouveau président.
Doit on demander une AGE pour proposer le nouveau bureau ?
Merci
Laurence DELACROIX

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés